MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION D'ENQUÊTE CONCERNANT LE PROJET DE RESTAURATION DU SEUIL NATUREL DU LAC JOSEPH À INVERNESS PAR LA MRC DE L'ÉRABLE

PAR :

Ginette Fontaine et Alain Ross

MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET DE RESTAURATION DU SEUIL NATUREL DU LAC JOSEPH À INVERNESS PAR LA MRC DE L'ÉRABLE

Par ce mémoire nous voulons démontrer à la commission notre intérêt face à ce projet comme propriétaire d'un chalet au lac Joseph se situant dans la zone 18 en se référant à la carte topographique produite par Genivar en mai 2010. Nous croyons que l'impact de ce projet aura des répercussions sur l'environnement de notre secteur :

1. En augmentant l'érosion des berges.
2. En augmentant la dangerosité de notre quai de ciment.
3. En créant un risque possible de contamination de notre puits de surface.
4. En risquant de métamorphoser la faune et la flore du lac.
5. En n'ayant peu ou pas de suivi sur les impacts après l'instauration du barrage proposé vers le pont Mooney.

1. En augmentant l'érosion des berges

Actuellement l'érosion des berges est un problème dans notre secteur du lac. L'érosion est tellement importante depuis environ trois ans que nous perdons environ 0,6 mètre de terrain chaque année. Le but ultime de ce projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph est d'augmenter le niveau de navigabilité du lac pour les bateaux à moteurs. Partant de ce fait, si les bateaux circulent davantage sur le lac, les vagues qui frappent avec force sur les berges seront plus présentent et augmenteront l'érosion des berges. Celle-ci étant bien installée dans notre bande riveraine sans enrochement d'environ de deux mètres. Cet espace facilite la mise à l'eau d'un pédalo et d'un canot. Il faut bien le dire, quand le lac est « haut », nous avons plus de visiteurs nautiques dans notre secteur. Bref, notre secteur est plus exposé à l'érosion contenu de l'étroitesse du lac à cet endroit et de la fréquence de la navigation. Cette érosion se manifeste sur notre portion de terrain mais également sur berges non habitées situées en face de notre chalet. Malgré les efforts soutenus de l'association des riverains du lac Joseph pour ralentir la circulation nautique, la grosseur des bateaux demeure impressionnante pour un lac identifié comme étant une rivière élargie. Personne n'a d'obligation d'observer les recommandations de l'association des riverains. Voir en

annexe les photos de l'érosion de la bande riveraine sans enrochement ainsi que de l'accès au quai par les marches.

2. En augmentant la dangerosité de notre quai de ciment

Le promoteur estime dans notre secteur une élévation du niveau de l'eau de 38cm. Ce qui aura comme conséquence d'immerger le quai de ciment actuel. De fait, il devient dangereux pour tous les usagers du lac ainsi que pour ceux qui utilisent ce quai pour la pêche, pour l'arrimage des embarcations, comme site pour la prise de photos des paysages ou encore comme aire de repos pour les canards. Lorsque la surface du quai est immergée de quelques centimètres il se forme un **dépôt visqueux** qui rend la surface glissante favorisant ainsi les chutes chez les utilisateurs. Ce quai devient également un danger pour les embarcations circulant sur le lac étant donné la force du courant palpable devant le quai. Nous parlons ici de quelques centimètres au dessus du niveau du quai, imaginez un décimètre et plus. Habituellement, le quai est hors de l'eau sur une hauteur variant entre 15 et 30cm. Si le quai demeure submergé, cela aura pour effet, avec la présence des vagues d'augmenter sa dégradation. Précisons que ce quai par sa stabilité assure une utilisation sécuritaire pour tous les groupes d'âges. Voir en annexe les photos du quai en été et en hiver.

3. En créant un risque possible de contamination de notre puits de surface.

Le promoteur du projet lors de l'audience publique a expliqué la faible probabilité que le puits de surface malgré sa proximité des berges (moins de 17 mètres) puisse se contaminer. Par contre la tendance des dernières années au lac Joseph (été 2008 et 2009) est aux fortes précipitations ce qui fait que le lac a eu un bas niveau d'étiage qu'à l'été 2010.

4. En risquant de métamorphoser la faune et la flore du lac.

On nous parle la grande capacité d'adaptabilité de la faune et de la flore. Un niveau d'eau plus élevé favoriserait possiblement la prolifération du brochet et du maskinongé. Quant est-il des autres espèces comme le doré très présent

il y a plusieurs années mais en baisse actuellement. C'est ce que nos prises de poissons nous permettent de constater.

5. En n'ayant peu ou pas de suivi sur les impacts après l'instauration du barrage proposé vers le pont Mooney.

Ce projet aura-t-il un suivi pour estimer les impacts favorables ou négatifs sur la navigabilité, l'érosion des berges, la faune et la flore et l'eutrophisation du lac Joseph. Qui pourrait assurer ce suivi ? Est-ce le ministère de l'environnement, la MRC de l'Érable ?

Ce que nous constatons, c'est que les besoins des riverains diffèrent dans les secteurs situés aux deux extrémités du lac Joseph. Pour ceux qui habitent dans le secteur du pont Mooney/Inverness, la difficulté d'accès au lac en période estivale est problématique pour la mise à l'eau des embarcations. Par contre, pour ceux résidants à l'autre extrémité du lac Joseph comme nous, cette situation n'est pas présente même en période estivale. C'est plutôt le phénomène de l'érosion reliée à la navigabilité qui est notre principale préoccupation. Ce projet est acceptable pour certain mais pas nécessaire pour d'autres étant donné les impacts possibles de la non utilisation des espaces de mise à l'eau relié au rehaussement du niveau de l'eau de 38cm, situation qu'on retrouvera à l'endroit de notre chalet. Pour nous dans les conditions actuelles de notre emplacement, ce projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph reflète une certaine contradiction dans ces impacts. Tout le projet est axé vers le lieu du barrage proposé mais quand-est-il de l'autre bout du lac?

Notre réflexion nous amène à proposer certaines améliorations du projet :

- **En lien avec l'érosion**; que l'association des riverains continuent de sensibiliser ses membres ou visiteurs du lac au problème de l'érosion secondaire aux bateaux à moteurs par le remise d'information lors du renouvellement de la carte de membre. Que la MRC de l'Érable avec toutes les municipalités touchées par la superficie du lac sur leur territoire continue de développer des règlements protégeant l'environnement et d'en d'appliquer les règles. Que l'on sensibilise le gouvernement fédéral au phénomène de l'érosion par l'entremise du

rapport de la commission. Espérant une réglementation sur le lac de la diminution de la force des moteurs des embarcations permises ou autre règles pouvant aider à diminuer l'érosion. Les efforts de l'association des riverains et autres intervenants pour le reboisement des berges, ne seront pas suffisants si les conducteurs d'embarcations ne sont pas mis à contribution.

- **En lien avec le quai**; tout notre questionnement demeure quant à ce quai faisant parti de nos étés.
    - Doit-on augmenter sa visibilité ?
    - Peut-on l'enlever?
    - Peut-on le rehausser?
    - Peut-on le remplacer par un quai flottant au même emplacement?
    - Qui payera pour ces travaux?
    - Que peut-on faire tout en respectant l'environnement?

- **En lien avec notre puits de surface;** aucune solution n'est proposée en espérant que ce que le promoteur a démontré soit les bonnes estimations en période estivale comme en période de crue.

- **En lien avec la faune et la flore du lac**; aucune solution, seul le temps nous confirmera leur adaptabilité. Pour le savoir, des personnes venant du ministère ou autre devraient assurer un suivi pour vérifier l'évolution de la faune et la flore et apporter les correctifs s'il y a lieu.

Ce projet de restauration du seuil du lac Joseph viendra possiblement nous créer des inconvénients quant à l'utilisation de nos infrastructures pour accéder et profiter du lac. Ce pourquoi, si aucune solution respectant l'environnement ne nous est proposée pour favoriser l'accès au quai et diminuer l'éventualité de l'augmentation de l'érosion dans notre secteur, ce projet ne nous apporte aucun avantage comme propriétaire d'un chalet au lac Joseph situé dans le secteur 18.



















